FRC 1. 2872.1

Case
FRC
14526

DISCOURS

SUR le respect dû aux Lois & aux Propriétés,

Prononcé par LOUIS-MARIE-PIERRE BERNIER, *Sous-officier au* 79e. *régiment ci-devant Boulonnois, à la séance de la Société des Amis de la Constitution, séante à Nismes, le* 15 *avril* 1792, *l'an quatrième de la liberté.*

CITOYENS,

La Constitution Françoise ne présentera aux nations étrangères l'aspect le plus imposant, l'harmonie la plus parfaite, qu'autant que ceux qui croyant la servir en manquant de respect aux lois, & en attentant aux propriétés d'autrui,

THE NEWBERRY LIBRARY

ſentiront que ſes vrais amis ſont ceux qui, en ſuivant ponctuellement ce qu'elle ordonne, démontrent qu'ils ſont vraiment dignes de la liberté qu'ils ont conquiſe.

O inſenſés qui dévaſtez les campagnes, qui incendiez les habitations de vos frères ! ne verrez-vous jamais que vos ennemis, après avoir fait mouvoir tous les reſſorts de leur noire imagination pour vous déſunir, & avoir vu leurs ſiniſtres projets déjoués, avortés, s'enveloppent du manteau du patriotiſme pour vous armer les uns contre les autres, & pour opérer avec votre ſecours la chûte de l'arbre de la Conſtitution, dont les racines ſe ſont déjà étendues juſqu'au bout de la terre ?

Qu'eſpérez-vous des attentats que vous commettez journellement ? Quel eſt votre but ? répondez ? — Croyez-vous ſervir la Conſtitution ? Frémiſſez, perfides, à ce ſeul nom, humiliez-vous devant elle, & ſachez qu'elle ne reconnoît pour ſes amis que ceux qui ſont doux, généreux, humains ; qui, s'armant contre vous-

mêmes, ſauront vous punir, & périr même s'il le faut, pour défendre les propriétés que vous ravagez. Avez-vous bien apprécié la liberté dont vous jouiſſez ? Ignorez-vous qu'on n'eſt vraiment libre que ſous l'empire des lois, & que votre déshonorante conduite eſt marquée au ſceau de la licence la plus arbitraire ? Ou vous êtes des ſcélérats indignes de votre révolution & qui méritez les plus grands châtimens, ou vous êtes induits en erreur.

Si le brigandage eſt le ſeul guide qui vous dirige, tremblez ! car le glaive de la loi frappera, ſans miſéricorde, vos coupables têtes. Si, au contraire, vous êtes égarés par de perfides inſinuations, que le flambeau de la raiſon vous éclaire, & que l'humanité deſcende dans vos cœurs.

Comparez, ingrats, le régime ſous lequel vous vivez, avec celui d'où vous ſortez. Voyez le François levant un front majeſtueux ſitôt que l'éclair de la liberté

a brillé, ſourire à ſon aſpect, briſer avec indignation les fers dont il étoit chargé, les jeter loin de lui, & jurer de *vivre libre ou mourir.*

Mais ſi le François a juré de *vivre libre ou mourir*, n'a-t-il pas auſſi prêté le ſerment irrévocable d'avoir pour les lois émanées de la ſageſſe de ſes Repréſentans, le plus grand reſpect & la plus grande ſoumiſſion ? Deſcendez en vous-mêmes. Voyez la France avant la Révolution, prête à ſuccomber ſous l'immenſe fardeau qui l'accabloit, ſortir de l'abyme affreux dans lequel elle auroit été engloutie, & par la fermeté, le courage & les travaux de vos Légiſlateurs, briller du plus bel éclat.

Vous vous dites patriotes, & vous n'avez pas la plus légère idée des vertus civiques ; car ſachez que le véritable patriote eſt celui qui reconnoît les lois que la volonté générale a dictées, qui remplit avec exactitude les devoirs que la Conſtitution impoſe à chaque individu

dans le poſte qu'il occupe dans l'empire ; qui ſait qu'un citoyen ne peut s'armer que pour la cauſe commune ; qu'il n'y a du ſang que pour la patrie, & que le répandre dans toute autre occaſion que pour la défendre, eſt un crime envers la religion & envers la ſociété. Ha! que vous êtes éloignés du but vers lequel tous les vrais amis de la patrie ſe dirigent! Vous rétrogradez, & vos yeux ſont ſi faſcinés que vous errez, ſans vous en apercevoir, dans une route qui n'eſt pas celle de la Conſtitution. Vous marchez à grands pas dans le chemin du déſordre, de l'anarchie & du crime. Le mépris de vos concitoyens vous eſt aſſuré ; ils vous vouent à l'exécration publique, ſi vous ne dénoncez au plutôt ceux qui vous ont fait agir.

Indignes François ! vous avez donc oublié le ſerment que vous prêtâtes au départ de vos Repréſentans ? ne vous reſſouvenez-vous donc plus de leurs bienfaits ? Le honteux eſclavage auquel vous

étiez réservés, la misère affreuse qui alloit fondre sur vous, ne sont-ils pas des motifs assez puissans pour vous faire rougir de votre ingratitude, & pour répandre sur vos désordres des larmes de sang ? Cruels ! vous avez juré d'obéir à de sages lois, & tous les jours vous les violez.

Paisibles habitans des campages ! hommes vertueux ! armez vos bras & faites mordre la poussière à quiconque, méprisant les lois, osera attenter à vos propriétés. Montrez-vous, & vous ferez pâlir ces forcenés. Vous nous verrez, marchant à votre secours, déployer la force de nos armes & mourir pour vous défendre. La patrie ne nous les a remises en mains, que pour protéger nos concitoyens ; c'est notre devoir, & en périssant pour le remplir, notre dernier soupir sera pour l'affermissement de la Constitution & la prospérité de l'Empire.

EXTRAIT des Regiſtres des délibérations de la Société des Amis de la Conſtitution, ſéante à Niſmes.

Séance du 15 avril 1792, l'an 4e. de la liberté.

M. BERNIER, Sous-officier au 79e. régiment ci-devant Boulonnois, lit à la tribune un diſcours ſur le reſpect dû aux lois & aux propriétés. Ce diſcours excite les applaudiſſemens de l'Aſſemblée qui délibère ſur les motions de MM. Bruguière & Rovere : 1°. qu'il ſera inſcrit en entier au procès-verbal, avec la mention la plus honorable : 2°. qu'une ſouſcription ſera ouverte ſur le champ pour le livrer à l'impreſſion.

VIGIER, Préſident; BEAUCOUR aîné; RABAUT le jeune; BLANC-PASCAL; JACQUES VINCENS, Secrétaires.

Collationné ſur les regiſtres de la Société, à Niſmes le 17 avril 1792, l'an 4e. de la liberté.

P. G. MILLION, Se^re. Greff.

A NISMES, chez J. GAUDE, Imprimeur de la Société des Amis de la Conſtitution. 1792.